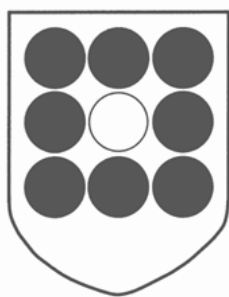


CANADIAN
CIVIL LIBERTIES
ASSOCIATION



ASSOCIATION
CANADIENNE DES
LIBERTES CIVILES

Troubler la paix...



Rapport préliminaire d'observations
Sommet du G20
29 juin 2010

La Charte canadienne des droits et libertés garantit à tous les Canadiens et Canadiennes la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique. Elle garantit également la protection contre la détention arbitraire et les fouilles excessives. Ces libertés constitutionnelles - et les limites qu'ils imposent au gouvernement et aux services policiers - sont les fondements de notre société libre et démocratique. Ils n'ont pas été suspendus pendant la période du sommet du G8-G20. Ces protections constitutionnelles sont essentielles parce que sans elles, «même la société la plus démocratique pourrait facilement devenir la proie des abus et des excès d'un Etat policier."

L'Association canadienne des libertés civiles a suivi les manifestations entourant le G20 et nous concluons que le comportement des policiers pendant la fin de semaine du G20 à Toronto a été, par moments, disproportionné, arbitraire et excessif. À notre avis, malgré les instances de conduite louable et professionnelle, les efforts de sécurité, surtout après 17 heures le 26 juin et pendant la journée du 27 juin n'ont pas été à la hauteur des engagements constitutionnels du Canada.

Le présent rapport décrit certains des problèmes qui ont miné les efforts de sécurité. Par exemple, le manque de transparence entourant la désignation du périmètre de sécurité comme un «ouvrage public» a conduit à des malentendus quant à la portée des pouvoirs de saisie et, à notre avis, à une utilisation inappropriée de ces pouvoirs. Le grand nombre de policiers pendant la semaine précédant le G-20 a généré à la fois un soupçon de gaspillage et un sentiment d'intimidation. Le 26 juin représente un tournant. Des dommages aux biens ont été commis par une cohorte de vandales dans le centre-ville de Toronto ce jour-là. Nous condamnons cette activité criminelle et reconnaissons que la police devait agir. Cependant, la réponse de la police a été sans précédent, disproportionnée et, parfois, inconstitutionnelle.

Au cours des prochaines 36 heures, plus de 900 personnes (peut-être près de 1000) ont été arrêtées par la police - la plus grande masse d'arrestation dans l'histoire canadienne. Médias, observateurs des droits humains, manifestants et passants ont été ramassés dans les rues. Les personnes détenues n'étaient pas autorisées à parler ni à un avocat ni à leur famille. Des perquisitions arbitraires eu lieu partout dans la ville, dans de nombreux cas à plusieurs kilomètres du site du sommet du G20. Des manifestations pacifiques ont été violemment dispersées. Dans un effort de localiser et de démobiliser quelques 100-150 casseurs, les forces policières ont ignoré de nombreuses garanties constitutionnelles.

En préparation pour ce rapport, l'ACLC envoyé plus de 50 observateurs des droits humains aux manifestations du G20 tout au long de la semaine. Notre rapport fait état des constatations faites par les observateurs. Il ya eu, bien sûr, de nombreux exemples de conduite très

compétente et professionnelle de la part des agents de police qui ont été notés par nos moniteurs. Nous reconnaissons que la police fait face à une tâche difficile. Néanmoins, les Canadiens et Canadiennes ont droit à des services de police qui ne portent pas atteinte à des valeurs constitutionnelles. Malheureusement, nous considérons que les abus notés ici dépassent le seuil de quelques incidents isolés. À notre avis, ils ne peuvent être ignorés.

L'ACLC demande à tous les paliers de gouvernement à prendre des mesures immédiates pour corriger certaines faiblesses dans le cadre juridique entourant le maintien de l'ordre pendant de grandes démonstrations. L'Association exige aussi que des enquêtes indépendantes soient menées dans plusieurs aspects des agissements policiers lors du Sommet du G20. En particulier, nous demandons:

1. L'abrogation ou l'amendement de la *Loi sur la protection des travaux publics* pour satisfaire les normes constitutionnelles
2. Le retrait de toutes les accusations portées en vertu de la *Loi sur la protection des travaux publics*
3. La révision des processus de réglementation pour en assurer la transparence
4. Des excuses du gouvernement de l'Ontario pour le processus utilisé pour adopter la désignation en vertu de la *Loi sur la protection des travaux publics*
5. De meilleures lignes directrices pour l'établissement du périmètre de sécurité
6. Une réglementation des nouvelles technologies de contrôle des foules avant leur utilisation et déploiement
7. L'indemnisation des propriétaires d'entreprises et des personnes injustement arrêtées
8. Des modifications au Code criminel pour moderniser les dispositions relatives à la « violation de la paix », les « assemblées illégales » et les « émeutes ».
9. Une enquête indépendante sur les actions de la police pendant le G20, en particulier:

- a. La dispersion des manifestants sur les lieux de la manifestation à Queen's Park le samedi juin 26.
- b. La détention et l'arrestation en masse sur l'Esplanade, dans la nuit du samedi juin 26.
- c. Les arrestations et les actions ultérieures de la police en dehors Centre de détention dans la matinée du dimanche juin 27.
- d. La détention prolongée et l'arrestation massive de personnes, rue Queen Ouest et Spadina Ave. le soir du dimanche 27 juin.
- e. Les conditions de détention au Centre de détention.